

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

Le budget primitif 2018 a été bâti sur les principes :

- De maintenir la qualité des services rendus aux administrés.
- De ne pas augmenter les taux des trois taxes locales.
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement budgétisées afin d'optimiser l'autofinancement prévisionnel des dépenses d'investissement, entre autre maîtriser la masse salariale.
- De limiter si possible le recours à l'emprunt aux acquisitions de terrains en vue de constituer des réserves foncières ainsi qu'aux grands travaux.
- De continuer et accélérer la production de logements locatifs sociaux conformément aux exigences de la loi SRU en partenariat avec l'État, l'EPF et l'aménageur de la ZAC du Cormier.
- De lancer les travaux de rénovation et réhabilitation des bâtiments communaux (principalement salle omnisports, salle des fêtes « L'Atelier », les 2 écoles, église), créer la nouvelle voie d'accès au Cormier (ER2B) et continuer les travaux de voirie et réseaux.
- De maintenir le dynamisme touristique et l'attractivité de Vaux-sur-Mer qui est reconnue pour ses animations de qualité.
- De rester vigilant au maintien des activités économiques de notre commune, particulièrement en Centre-Ville, et aussi ZAE même si cela est de la compétence de la CARA et de rester proche et à l'écoute des commerçants et artisans.
- De continuer à travailler avec la CARA à la création de la future zone Val Lumière 3.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 12 302 525,89 € avec les reports.

Il se décompose comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	6 029 147,00 €	6 029 147,00 €
INVESTISSEMENT	6 273 378,89 €	6 273 378,89 €
TOTAL	12 302 525,89 €	12 302 525,89 €

dont : 122 527,60 € de reports 2017 de recettes d'investissement et
1 591 396,99 € de reports 2017 de dépenses d'investissement.

La fiscalité :

	TAUX 2017
Taxe d'habitation	8,90%
Taxe foncière sur le bâti	16,19%
Taxe foncière sur le non bâti	56,05%

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Les recettes :**

Elles correspondent notamment aux sommes qui seront encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, crèche, garderies...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions et aux loyers.

Chapitres	Désignation	BP 2018
013	Atténuations de charges	60 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	514 947,00
73	Impôts et taxes	4 339 685,00
74	Dotations, subventions et participations	826 560,00
75	Autres produits de gestion courante	277 450,00
76	Produits financiers	50,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 955,00
	Total Général	6 029 147,00

Les dépenses :

Elles sont constituées notamment par des prévisions de salaires du personnel municipal, des achats de matières premières et fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitres	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	1 435 429,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 617 234,00
014	Atténuations de produits	347 550,00
65	Autres charges de gestion courante	269 600,00
66	Charges financières	28 700,00
67	Charges exceptionnelles	4 450,00
022	Dépenses imprévues	60 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 064 184,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 000,00
	Total Général	6 029 147,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes :

Deux grands types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les ventes de biens communaux et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus.

Opérations	Désignation	BP 2018
2015 01	RESTAURATION DE L'EGLISE ST-ETIENNE	144 660,00
216	MAIRIE / ÉQUINOXE	5 700,00
226	ÉCOLE MATERNELLE	24 127,00
230	DOMAINE MARITIME	3 400,00
235	SALLE OMNISPORTS	160 950,60
237	TENNIS	7 500,00
*NI	Non individualisé	202 000,00
*OF	Op. financière	5 725 041,29
	Total Général	6 273 378,89

Les dépenses :

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment les acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, les travaux de voirie et la création de nouvelles structures ou leur réparation. On y trouve également l'amortissement annuel du capital des emprunts en cours.

Opérations	Désignation	BP 2018
AP /CP 2015/01	RESTAURATION DE L'EGLISE ST-ETIENNE	298 090,00
216	MAIRIE/ÉQUINOXE	134 601,07
218	VOIRIE	1 688 170,29
220	RÉSEAUX-EAUX-ÉLECTRICITÉ-	137 616,41
221	TERRAINS/IMMEUBLES	887 690,48
222	PARC NAUZAN	97 872,99
223	PARC HOTEL DE VILLE	33 083,56
224	ESPACES VERTS DIVERS	64 725,54
225	ECOLE ÉLÉMENTAIRE	66 838,15
226	ECOLE MATERNELLE	25 834,69
227	STADE	40 500,00
228	SALLE DES FÊTES/ESPACE ATELIER	808 008,80
229	BIBLIOTHÈQUE	92 755,65
230	DOMAINE MARITIME	138 994,00
232	CIMETIÈRES/COLUMBARIUM	5 830,00
233	ATELIERS MUNICIPAUX	32 900,00
235	SALLE OMNISP./C.L.S.H.	428 803,21

Opérations	Désignation	BP 2018
236	SYND.INITIATIVE/GALERIE	3 017,78
237	TENNIS	4 300,00
242	CENTRE BOURG	110 060,46
244	LA POSTE	1 500,00
246	NAUZAN PLAGES	35 000,00
252	URBANISATION SECTEUR CORMIER	722 338,97
258	CRÈCHE/LOCAUX INTERGENERATIONNELS	10 202,96
259	ACCESSIBILITÉ	81 756,22
*NI	Non individualisé	158 010,66
*OF	Op. financière	164 877,00
	Total Général	6 273 378,89